

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 24 mars 2025

N° CP-2025-2-12-1

N° **applicatif** 11951

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Direction

Direction économie, aménagement et tourisme

SOUTIEN AU PROJET D'INVESTISSEMENT DU SYNDICAT MIXTE DU LAC BLANC

Résumé : Pour tenir compte des enjeux climatiques, environnementaux, sociaux et économiques auxquels la montagne fait face, la politique de la Collectivité européenne d'Alsace est aujourd'hui tournée vers l'accompagnement de la transition des stations de montagne dans une période charnière, à travers un projet global pour l'avenir des sites.

Il s'agira de répondre à 3 exigences fondamentales :

- Permettre à l'Alsace de pouvoir disposer d'une offre complète de sports de nature accessibles, été comme hiver, aux Alsaciennes et Alsaciens.
- Permettre aussi aux familles disposant de revenus plus modestes d'avoir un accès à ces sports et loisirs, ce qui leur serait impossible si elles devaient se reporter sur les stations alpines, pyrénéennes ou situées à l'étranger.
- Permettre aux stations, qui seront en mesure de le faire, de rénover leurs infrastructures afin de gagner en sobriété énergétique et écologique.

Dans ce cadre, le présent rapport propose de soutenir à hauteur de 790 000 € le projet de modernisation de l'outil de production de neige porté par le syndicat mixte du Lac Blanc.

Ce projet est la clé de voûte qui doit permettre au site de réaliser une transition en douceur.

1. Les orientations de la politique montagne de la Collectivité européenne d'Alsace pour faire face aux enjeux climatiques et socio-économiques

La politique montagne de la Collectivité européenne d'Alsace couvre le soutien aux stations de montagne alsacienne, tant en fonctionnement qu'en investissement : la station du Champ du Feu (hors alpin) et les stations gérées par les 4 syndicats mixtes du Lac Blanc, des stations de la Vallée de Munster, du Markstein-Grand Ballon et du Ballon d'Alsace.

Les conséquences du changement climatique sur le tourisme de montagne sont déjà visibles et sont amenées à s'accroître dans le futur. Face à ces enjeux, l'adaptation et la diversification des stations de montagne, déjà engagées, doivent se poursuivre. Il s'agit de rendre le tourisme en montagne plus durable, moins dépendant économiquement de la neige et praticable à différentes périodes de l'année (dessaisonnalisation de l'offre).

L'ensemble des stations alsaciennes ont engagé récemment des études pour analyser leur situation et essayer de trouver de nouveaux modèles économiques, plus performants et plus résilients.

Pour tenir compte des enjeux climatiques, environnementaux, sociaux et économiques auxquels la montagne fait face, **la politique de la Collectivité européenne d'Alsace est aujourd'hui clairement tournée vers l'accompagnement de la transition des stations dans une période charnière, à travers un projet global pour l'avenir des sites.**

Il s'agira de répondre à 3 exigences fondamentales :

- Permettre à l'Alsace de pouvoir disposer d'une offre complète de sports de nature accessibles, été comme hiver, aux Alsaciennes et Alsaciens.
- Permettre aussi aux familles disposant de revenus plus modestes d'avoir un accès à ces sports et loisirs, ce qui leur serait impossible si elles devaient se reporter sur les stations alpines, pyrénéennes ou situées à l'étranger.
- Permettre aux stations, qui seront en mesure de le faire, de rénover leurs infrastructures afin de gagner en sobriété énergétique et écologique.

La Collectivité européenne d'Alsace, par délibération du Conseil n° CD-2025-2-7-1 du 14 mars 2025, a ainsi acté les principes suivants :

- Maintenir à 1 M€ le montant d'engagement annuel de la Collectivité européenne d'Alsace pour accompagner les investissements des syndicats mixtes, charge à ces derniers de s'organiser dans la priorisation et l'échelonnement de leurs projets,
- Flécher les investissements les plus lourds en direction des stations qui connaissent une activité soutenue sous réserve que ces investissements :
 - permettent la transition de la station à moyen terme par la diversification et l'adaptation avec des activités générant des recettes et a minima un équilibre une fois les charges déduites (amélioration de la performance économique) ;
 - génèrent des recettes qui viennent garantir que les contributions au fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace aux syndicats mixtes n'augmentent pas, voire baissent,et que les dossiers soient solides, avec un argumentaire démontrant que les projets ont un effet positif : économies d'énergie, d'eau, pas d'impact (ou limité) sur l'environnement, ...
- Accompagner la réorientation des autres stations présentant un déficit d'exploitation récurrent de l'activité « ski alpin » en poursuivant leur transition : sport, nature, famille, etc. ; là encore, les investissements devront montrer un bilan recettes / charges positif.

Sur le site du Champ du Feu, après une concertation menée auprès du grand public en 2023, l'année 2024 a été consacrée à des expertises complémentaires sur le projet porté par la Collectivité européenne d'Alsace. Le projet du pôle nordique est actuellement réinterrogé, avec la recherche de sites alternatifs à celui initialement pressenti, avec des investissements revus à la baisse.

2. La transition de la station du Lac Blanc et de son territoire

Le Syndicat Mixte du Lac Blanc, composé de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, gère la station de montagne du Lac Blanc, qui offre des activités tant en période neige (ski alpin, nordique, raquettes, etc.) qu'en période hors neige (bike park, sentier pieds nus, randonnée, etc.).

C'est une station familiale qui permet aux scolaires et à tout public de pratiquer des activités de pleine nature, dans une période où l'on assiste à un regain d'attrait pour les territoires de montagne (grands espaces, tranquillité, fraîcheur en été).

Les remontées mécaniques sont exploitées par la société Lac Blanc Tonique via une délégation de service public arrivant à échéance le 31 octobre 2025.

Le Lac Blanc est la seule station alsacienne à être équipée d'un télésiège permettant son exploitation en hiver (ski alpin) comme en été (bike park).

Agissant comme précurseur, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Lac Blanc a engagé la transition de la station dès 2007, par la création d'une activité estivale. Celle-ci représente aujourd'hui environ 1/3 du chiffre d'affaires total annuel, ce qui est unique.

Face au changement climatique, le syndicat mixte souhaite poursuivre cette transition sans générer des difficultés d'ordre social ou économique, le tourisme constituant le deuxième pôle d'emploi pour la vallée.

Pour y arriver, la première étape consiste à sécuriser l'offre d'activité hivernale, notamment le produit ski alpin en modernisant l'outil de production de neige complémentaire. Ce projet est la clé de voûte qui doit permettre au site de réaliser une transition en douceur.

Pour proposer un nouveau cahier des charges attractif pour le renouvellement du contrat de délégation de service public, il est nécessaire d'y inclure un outil de production de neige complémentaire moderne. Sans cela, il n'y aura aucun candidat et cela signera la fermeture du service des remontées mécaniques (été et hiver) au 1^{er} novembre 2025, ce qui engendrerait dans un premier temps le licenciement de 30 personnes directement employées via l'activité des remontées mécaniques puis une perte économique pour le territoire.

A moyen terme, le syndicat mixte ambitionne de s'adapter et de se diversifier en développant un faisceau d'activités touristiques, pour consolider et coordonner l'offre touristique existante à l'échelle de la station et plus largement de l'espace valléen (proposer une offre touristique davantage répartie dans le temps, cibler de nouvelles clientèles pour ces activités, ...).

Cette feuille de route sera précisée grâce aux résultats de l'étude actuellement engagée (financée par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires) qui porte sur « la création d'un modèle économique stable et rentable en structurant et en diversifiant les offres de services 4 saisons de la station du Lac Blanc ».

Plus largement, c'est tout un territoire qui s'engage dans une transition aux côtés de sa station, un des acteurs économiques moteurs de la vallée, avec pour objectifs :

- d'assurer une évolution en douceur (10 à 15 ans) ;
- de préserver l'emploi et l'économie générés par la station (sur site et dans la vallée, toutes saisons) ;
- de permettre aux socio-professionnels de la station (loueurs de matériel de ski, moniteurs, ...) ou dépendant de son activité (hôteliers, restaurateurs, ...) d'effectuer durant cette période l'adaptation de leur activité sans la condamner.

Le projet de modernisation de l'usine de production de neige est estimé à 1 423 390 €, avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Région Grand Est	40 000 €	2,8 %
Lac Blanc Tonique	100 000 €	7 %
Certificat EE	28 690 €	2 %
Crédits CeA re-fléchés	276 480 €	19,4 %
Crédits CCVK re-fléchés	34 720 €	2,4 %
Membres SMALB	943 500 €	66,3 %
<i>dont CeA</i>	<i>790 000 €</i>	<i>55,5 %</i>
<i>dont CCVK</i>	<i>153 500 €</i>	<i>10,8 %</i>
	1 423 390 €	

La réalisation du projet est prévue dès 2025, afin d'être opérationnelle pour la prochaine saison hivernale. Il doit permettre d'améliorer les conditions d'exploitation du service, avec un impact environnemental plus modéré : baisse de 50 % de la dépense énergétique pour la production de neige, gestion plus efficace et plus économe de l'eau (laquelle est rendue au milieu naturel).

Le syndicat mixte du Lac Blanc sollicite une subvention d'investissement de 790 000 € auprès de la Collectivité européenne d'Alsace.

A noter que les crédits re-fléchés figurant dans le plan de financement correspondent à des engagements de la Collectivité européenne d'Alsace sur des programmes antérieurs du syndicat mixte.

Ce projet est en phase avec les orientations prises par la Collectivité européenne d'Alsace lors de la réunion publique de son Conseil le 14 mars 2025. Il permet :

- de conforter l'activité « multi-saison » d'une station, source d'activité économique et d'emploi,
- de garantir l'accès aux loisirs de montagne aux familles en Alsace, en proximité.

Il illustre les investissements que demande la transition écologique, sur le fondement d'une étude Climsnow qui donne des perspectives pour la station. Il est le fruit d'efforts portés par des collectivités publiques comme des socio-professionnels.

Il est par conséquent proposé de le soutenir à hauteur de 790 000 €.

Il est précisé que le syndicat mixte du Lac Blanc inscrit cet investissement dans l'enveloppe annuelle d'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace de 1 M€, les trois autres syndicats mixtes se partageant le solde de l'enveloppe, faisant ainsi preuve d'une solidarité entre stations. A noter également que la prévision pluriannuelle d'investissements pour la montagne bénéficiera d'une baisse provenant d'une révision du projet du Champ du Feu.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention d'investissement pour un montant total de 790 000 € au syndicat mixte du Lac Blanc pour son projet de modernisation de l'usine de production de neige ;

- d'approuver la convention de subventionnement correspondante, jointe en annexe au présent rapport, à conclure avec le syndicat mixte du Lac Blanc et de m'autoriser à la signer ;
- de préciser que la subvention sera versée selon les modalités définies dans la convention jointe en annexe au présent rapport ;
- de préciser que le syndicat mixte du Lac Blanc inscrit cet investissement dans l'enveloppe annuelle d'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace de 1 M€, les trois autres syndicats mixtes se partageant le solde de l'enveloppe, faisant ainsi preuve d'une solidarité entre stations ;
- de déroger au règlement budgétaire et financier de la Collectivité pour verser une avance de 50 % de la subvention, soit 395 000 €, dès signature de la convention de subventionnement correspondante.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P061</i>	<i>O001</i>	<i>P061E26</i>	<i>T101</i>	<i>3265-204-2324-633</i>	<i>790 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>790 000 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.